

# Politique relative aux Sanctions Économiques

Approuvé par la Leadership team le 2014/07/17, mise à jour 2024/06/01

*Note: Cette politique est rédigée en anglais. Des traductions sont disponibles en néerlandais, français, allemand et portugais. En cas de divergence entre la version anglaise et les versions néerlandaise, française, allemande ou portugaise, la version anglaise prévaudra.*

## Indexe

<b>Description</b>	<b>2</b>
<b>Champ d'application</b>	<b>2</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2. Champ d'application</b>	<b>2</b>
<b>3. Définition des Sanctions Économiques</b>	<b>3</b>
<b>4. Gestion des risques</b>	<b>3</b>
<b>5. Ventes et Achats (KYS/KYC process)</b>	<b>4</b>
<b>6. Violations and consequences</b>	<b>4</b>
<b>7. Generale Guidance and Contacts</b>	<b>5</b>
<b>8. Mise à jour de cette Politique</b>	<b>5</b>

## Description

Aperam et ses employés exercent leurs activités dans plus de 40 pays à travers le monde et, par conséquent, sont soumis à diverses lois et réglementations, notamment en matière de sanctions économiques.

Aperam s'engage fermement à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de sanctions, y compris, mais sans s'y limiter, celles administrées et appliquées par l'UE et ses États membres, le Royaume-Uni et l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») du Département du Trésor des États-Unis, ainsi que les régimes de sanctions de tout autre pays dans lequel Aperam exerce ses activités.

Les autorités gouvernementales peuvent imposer des sanctions pour diverses raisons de sécurité nationale et de politique étrangère, soit unilatéralement, soit sur la base de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, ou d'autres initiatives politiques multilatérales.

Cette politique décrit les actions requises pour s'assurer que Aperam se conforme à ces sanctions et qu'elle ne passe pas de contrat ou ne s'engage pas avec des pays, des régions, des industries, des organisations ou des individus qui sont la cible de telles sanctions.

Le non-respect de ces exigences légales est un risque principal pour Aperam et peut entraîner une atteinte à la réputation, des pénalités financières et une perte d'activité.

## Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les employés (permanents, contractuels et temporaires), administrateurs et dirigeants d'Aperam et de toutes ses filiales. Elle s'applique également à tout tiers agissant au nom ou dans l'intérêt d'Aperam et/ou de ses filiales, y compris en cas de coentreprise avec une autre société ou organisation. Il est de la responsabilité de tous les employés de se familiariser et de se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de sanctions économiques dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles.

### 1. Introduction

Partout où Aperam, y compris ses filiales et affiliés (ci-après Aperam et toutes les filiales et affiliés désignés collectivement comme « Aperam »), fait des affaires, elle s'engage à se conformer à toutes les sanctions qui affectent ses activités commerciales.

L'obligation de se conformer aux lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables à ses activités est également incluse dans le Code de conduite des affaires d'Aperam. Par le biais de cette politique, Aperam et sa direction visent à assurer le respect des sanctions économiques ciblant les pays, les personnes physiques et morales, et la gestion appropriée des risques associés.

Le fait de ne pas traiter le risque de violation des sanctions peut nuire à la réputation d'Aperam et conduire à des enquêtes, des amendes et/ou d'autres pénalités pour la société et/ou des individus.

Toutes les listes de sanctions applicables sont utilisées dans le cadre des processus de vérifications d'Aperam. Des contrôles « KYS/KYC » réguliers, y compris des contrôles liés aux sanctions, sont effectués pour toutes les contreparties avant que des transactions commerciales ne soient conclues.

*Pour davantage de conseils sur ce sujet >*



Pour en savoir plus, cf [Aperam policies](#)

► Code de Conduite des Affaires d'Aperam

► Aperam anti corruption and money laundering policy

En outre, Aperam procède à des examens réguliers de ses fournisseurs et clients existants en utilisant une approche basée sur le risque, y compris par l'utilisation d'un contrôle lié aux sanctions, ainsi que des vérifications supplémentaires lors de l'imposition de nouvelles sanctions.

## 2. Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les juridictions dans lesquelles Aperam opère actuellement. Elle s'appliquera également à toute autre juridiction dans laquelle Aperam a l'intention d'opérer ou de débiter des relations d'affaires.

Les questions relatives aux sanctions économiques se posent le plus souvent dans les domaines suivants : ventes, achats, fusions et acquisitions, financement et opérations bancaires. Cette politique vise à assurer le respect des sanctions économiques applicables dans ces domaines. Les employés responsables de ces activités doivent contrôler les transactions commerciales d'Aperam afin de se conformer aux sanctions économiques applicables. Aperam effectuant souvent des transactions affectant plusieurs sites et juridictions, il est important d'être au courant de toutes les lois applicables à ces transactions.

Par exemple, les marchandises vendues à partir d'un inventaire dans un pays, mais provenant d'un autre pays, et potentiellement même payées sur un compte bancaire dans un pays tiers, peuvent être soumises aux restrictions et réglementations dans tous les pays concernés.

## 3. Définition des Sanctions Économiques

Cette politique s'applique à toutes les juridictions dans lesquelles Aperam opère actuellement. Elle s'appliquera également à toute autre juridiction dans laquelle Aperam a l'intention d'opérer ou d'établir des relations d'affaires.

Les questions relatives aux sanctions économiques se posent le plus souvent dans les grands domaines suivants : ventes, achats, fusions et acquisitions, financement et opérations bancaires. Cette politique vise à assurer le respect des sanctions économiques applicables dans ces domaines. Les employés responsables de ces activités doivent contrôler les transactions commerciales d'Aperam afin de se conformer aux sanctions économiques applicables. Aperam effectuant souvent des transactions affectant plusieurs sites et juridictions, il est important d'être au courant de toutes les lois applicables à ces transactions.

Par exemple, les marchandises vendues à partir d'un inventaire dans un pays, mais provenant d'un autre, et potentiellement même payées sur un compte bancaire dans un pays tiers, peuvent être soumises aux restrictions et réglementations dans tous les pays concernés.

## 4. Gestion des risques

Le risque de sanctions d'Aperam est géré en faisant preuve de diligence raisonnable et en examinant ses contreparties à l'aide d'un logiciel spécialisé dans l'examen des sanctions avant de conclure des transactions avec elles et régulièrement par la suite. Aperam utilise une approche basée sur le risque pour déterminer si des contreparties existantes ou potentielles sont une cible de sanctions ou présentent un risque de sanctions. Aperam met également en œuvre des contrôles en ce qui concerne les paiements, en utilisant une approche basée sur le risque pour s'assurer qu'ils sont

cohérents avec les exigences de cette politique.

Les périodes de vérification (“screening”) applicables aux contreparties existantes varient en fonction du profil de risque individuel (par exemple, si les sociétés sont constituées dans des territoires à plus haut risque). Le processus de filtrage est utilisé pour identifier si une contrepartie existante ou une nouvelle contrepartie potentielle est par exemple soumise à un gel des avoirs ou si elle est détenue ou contrôlée par une personne soumise à de telles mesures. Aperam vérifie également si des produits de sa chaîne d'approvisionnement peuvent faire l'objet de sanctions sectorielles, de produits ou de technologies.

Tous les employés qui traitent avec des tiers sont tenus de rester vigilants quant aux risques de violation des lois sur les sanctions, doivent s'assurer qu'ils ne les violent pas et doivent être attentifs à tout signal d'alerte. En cas de soupçon ou de preuve suggérant l'implication d'une partie visée par des sanctions, les employés doivent faire part de leurs préoccupations à l'organisation chargée de la conformité avant de procéder à la transaction.

Le département de la conformité détermine et approuve les contrôles à effectuer dans des régions spécifiques, tandis que le département juridique donne, sur demande, des conseils juridiques et des orientations sur des situations spécifiques et procède à l'examen des signaux d'alerte. Le département de la conformité supervise les évaluations de risques ad hoc requises dans les régions à haut risque et surveille les processus et contrôles spécifiques.

## 5. Ventes et Achats (KYS/KYC processes)

Les ventes de produits et services d'Aperam à des cibles sanctionnées et les achats auprès de ces cibles, présenteraient le risque le plus élevé en matière de conformité aux sanctions.

Par conséquent, avant de conclure des transactions commerciales, le département des ventes ou des achats concerné doit suivre le processus KYS/KYC établi, tel que décrit dans la politique d'Aperam en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Le processus KYS/KYC comprend

- la collecte et l'examen de toutes les informations relatives à la transaction,
- le remplissage de questionnaires KYS/KYC internes et externes,
- et - si nécessaire - l'approbation du Département de Conformité d'Aperam ou du Comité de Conformité pour assurer la conformité avec toute réglementation applicable en matière de sanctions.
- Pour les contreparties existantes, ce processus doit être répété périodiquement, la période dépendant de l'évaluation du risque au cas par cas.

Tout client ou fournisseur situé dans un pays visé par des sanctions, ou ressortissant d'un tel pays, ne peut être accepté pour aucune transaction à moins que le Département de Conformité n'ait examiné les faits et approuvé la transaction dans le cas individuel. Ceci s'applique également aux ventes indirectes via des intermédiaires tels que des grossistes, des distributeurs ou des courtiers lorsqu' Aperam dispose d'informations selon lesquelles l'intermédiaire lui-même ou le pays d'origine/de destination des produits est soumis à des sanctions.

L'approbation préalable du Département de Conformité pour une transaction commerciale est également requise si l'évaluation basée sur le processus KYS/KYC établi soulève des drapeaux rouges. Ainsi, le personnel chargé des ventes et des

Pour plus  
d'information, cf  
[Aperam policies](#)

► [Aperam Politique anti corruption & money laundering](#)

achats doit consulter le service de contrôle de conformité avant d'effectuer une transaction dont les circonstances soulèvent des doutes ou des questions quant à l'identité réelle de la contrepartie.

Pour les transactions à haut risque, le Département de Conformité soumettra le cas à l'examen et à l'approbation du Comité de Conformité d'Aperam.

## 6. Violations and consequences

Aperam prend très au sérieux les violations de son Code de conduite des affaires et de ses politiques et ne tolère aucun acte ou tentative visant à violer ou à contourner les sanctions économiques. Les violations des sanctions économiques exposent Aperam et ses employés à des procédures d'application de la réglementation qui peuvent entraîner la responsabilité personnelle de l'entreprise et de l'individu.

Le non-respect des sanctions économiques porterait également atteinte à la réputation d'Aperam et les violations peuvent entraîner des poursuites pénales et des amendes pécuniaires substantielles ainsi que la perte potentielle des privilèges d'exportation.

Les conséquences individuelles en cas de violation de cette politique dépendent de la gravité de la violation mais peuvent aller d'un avertissement au licenciement. Dans certains cas, la responsabilité civile et/ou pénale peut également être engagée. Dans tous les cas où les preuves sont suffisantes pour justifier une action disciplinaire, celle-ci sera prise dans le respect de toutes les lois applicables.

## 7. General Guidance and Contacts

Comme cette politique de sanctions économiques ne peut pas couvrir toutes les éventualités, les employés d'Aperam sont encouragés à faire preuve de discernement et de bon sens. En cas de doute ou de questions, veuillez contacter le Département de Conformité.

Aperam, ses partenaires commerciaux, agents, contractants et autres tiers impliqués ont le devoir de faire leurs meilleurs efforts pour s'assurer que leurs opérations commerciales respectent pleinement les sanctions économiques applicables.

## 8. Mise à jour de cette Politique

L'équipe Legal & Governance est responsable de la mise à jour de cette politique, en fonction des changements législatifs ou d'autres développements juridiques ou organisationnels.

---